

Modalités et conditions d'attribution :

Plafond de dépenses HT	2 000 € HT / m² de surface habitable, augmentée des surfaces annexes éligibles(1) (2)	
Taux de subvention - Travaux	30 %	
Taux de subvention - Maîtrise d'œuvre (3)	30 % (hors plafond de dépenses travaux)	
Bonification de subvention pour équipements de production d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque en autoconsommation, solaire thermique, chaudière automatique au bois, géothermie)	5 points sur le taux de subvention « Travaux »	
Plafond total de l'aide	200 000 € / projet (4)	
Ménages / ressources locataires à compter du 01/01/2025	Composition du ménage	Plafond de ressources (5)
	1	27 841 €
	2	37 181 €
	3	44 711 €
	4	53 978 €
	5	63 498 €
	6	71 563 €
Loyer	LOC 2 Anah (6) ou PLUS Possibilités de loyers accessoires (7)	
Conventionnement	9 ans	
Recommandations complémentaires (non prescriptives)	- Recourir à des entreprises d'insertion pour les travaux qui le permettent - Aménager un local vélos - Installer des récupérateurs d'eau de pluie - Utiliser du bois d'origine locale	